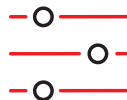




# AVENANT AUX CONDITIONS ET TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS AU 01/10/2025

(Version au 13 novembre 2025)

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



### ➤ INCIDENTS DE PAIEMENT

ENTRÉE EN VIGUEUR AU 01/12/2025

#### INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)<sup>(1)</sup> ..... **Gratuit**



#### Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

ENTRÉE EN VIGUEUR AU 01/01/2026

#### INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Courrier de mise en demeure (envoi recommandé) ..... **6,00 €**

#### INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte ..... **Gratuit**

(1) Cette information vous permet de régulariser votre situation et évite des frais de rejet de prélèvement SEPA.

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



ENTRÉE EN VIGUEUR AU 01/01/2026

## > PLACEMENTS FINANCIERS

### COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

#### Droits de Garde/Frais de tenue de compte

- Gratuit pour les moins de 28 ans

### PEA / PEA-PME-ETI

#### Droits de Garde/Frais de tenue de compte

- Gratuit pour les moins de 28 ans.

ENTRÉE EN VIGUEUR AU 01/01/2026

## > AUTRES FRAIS

### OPÉRATIONS DIVERSES

- Autres services

- Bourse Esprit Écureuil

- Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values<sup>(1)</sup>, Prise de bénéfices ..... **12,00 €**

- Service Assurances moins-values à l'unité ..... **7,00 €**

- Service « Prise de bénéfices » à l'unité ..... **10,00 €**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 315 000 000 euros - Siège social : 2, place Graslin, CS 10305, 44003 NANTES Cedex 1 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeur s » N° CPI 4401 2018 000 033 549 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire, garantie par la CEGC - RCS PARIS 382 506 079 - 59, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581\_01QHNO (BPCE - SIRET 493 455 042) EdEp.2512.00760.